

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 11 avril 2024

MADAME, MONSIEUR  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUX  
6 B PLACE MARECHAL LECLERC  
BP 58  
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de  
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

### COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00130136		Prélevé le : mardi 02 avril 2024 à 09h01
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000697	COMMUNAUTE AUXERROISE SUD	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 0000000697	CENTRE CHAMPS	Type d'eau : T
Localisation exacte	ROB EXT ATELIER MUNICIPAL		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	CHAMPS-SUR-YONNE		

#### Analyse laboratoire

#### Résultats

Limites de qualité  
inférieure supérieure

Références de qualité  
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type dell'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00129422 Référence laboratoire : LSE2404-30715

#### Résultats

Limites de qualité  
inférieure supérieure

Références de qualité  
inférieure supérieure

#### MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,366 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique  
Unité Territoriale Santé  
Environnement de l'Yonne

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00130136)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,  
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS